



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{ER} JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi premier juillet à 19H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 22 juin 2019

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Jacqueline HORN, Éric PAUCHET, Gil GUILBERT, Daniel DARRY, Hubert PICARD, Marie-Claude LOQUET-BENAÏOUN, Viviane LECLUSE, Anne-Sophie MARATRAY, Olivier LESUEUR, Jean-Marc SEVESTRE

Absents :

Béatrice BARRERE

Sonia BENAVIDES, pouvoir donné à Gil GUILBERT

Brigitte CAVALLERO-DUBOIS, pouvoir donné à Christian POISSANT

Secrétaire de séance : Gil GUILBERT

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Convention de prestation avec la société « Allo la guêpe »
- Convention de participation financière au centre aéré de La Vaupalière

■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Approuvé à l'unanimité

■ CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA SOCIETE ALLO LA GUEPE

Vu le nombre croissant de nids de guêpes et de frelons sur la commune, le Maire propose la mise en place d'une convention de prestation avec la société ALLO LA GUÊPE afin de bénéficier de tarifs préférentiels et de garantir une intervention rapide et efficace.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la société ALLO LA GUÊPE et à en définir les termes.

■ CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU CENTRE AERE DE LA VAUPALIERE



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

Le centre aéré de La Vaupalière prévoit un tarif différent pour les Vespaliens et les « hors commune ».

Le Maire propose de prendre en charge la différence de tarification afin de permettre aux habitants de Montigny de bénéficier du même tarif que les habitants de La Vaupalière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de La Vaupalière pour la prise en charge la différence de tarification.

■ REMBOURSEMENT ASSURANCE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que notre assureur AXA nous a envoyé un chèque de 1090.38 € correspondant au sinistre bris de glace de la vitre de l'école primaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le chèque de la société d'assurance AXA.

■ CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,

Le Maire, expose qu'un agent a obtenu son examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste de d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

■ TARIF RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2019/2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif du repas de la cantine scolaire pour la rentrée 2019/2020. Le prix du repas est donc fixé à 3,45 € à compter du 1er septembre 2019.

■ TARIF GARDERIE ANNEE 2019/2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité du tarif de la garderie municipale et de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2019-2020 à savoir :

- 1 € la demi-heure. Il est précisé que toute ½ heure commencée sera due (1/2 indivisible)

425, Rue du Lieutenant Aubert 76380 Montigny - Tél. 02.35.36.23.59 - Fax 02.35.36.14.55
email : montigny-mairie@wanadoo.fr

Accueil du Public : Mardi et Jeudi de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 18h
Samedi de 9h30 à 11h30



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

- La facturation est faite à la fin de chaque période scolaire, soit :

- De la rentrée aux vacances de la Toussaint
- De la Toussaint aux vacances de Noël
- Des vacances de Noël aux vacances de Février
- Des vacances de Février aux vacances de Printemps
- Des vacances de Printemps à la fin de l'année scolaire

■ REFECTION DU TROTTOIR DU CHENE A LEU : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, l'entreprise retenue lors de la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 17 juin 2019 pour examiner les candidatures et les offres des soumissionnaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise IDFN, (135 rue Grande, 27 100 VAL DE REUIL) pour un montant total du marché H.T 26 951,20 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents du marché et les différents ordres de services ainsi que les avenants sans incidence financière au moins value ou générant une plus value inférieure à 5% du marché initial.

■ INDEMNITES D'EVICITION

Sortie exceptionnelle d'Olivier LESUEUR.

Dans le cadre de l'acquisition des parcelles agricoles nécessaires à la poursuite des travaux d'aménagement de la RD94 et de l'aménagement hydraulique du vauchel, il convient d'indemniser l'agriculteur Olivier LESUEUR pour la perte de surface d'exploitation subie.

La Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, nous indique par courrier du 22 juin 2019, que l'indemnisation due pour la surface de 0,3841 ha est de 2 109,57€.

Le Maire propose de prendre en charge le montant de cette indemnité et de l'inclure dans le prix d'acquisition du terrain.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

■ DECISION MODIFICATIVE N°1

Objet : Mouvement de crédit pour mobilier nouvelle classe

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	5 000,00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	5 000,00 €	
D 2184 : Mobilier		5 000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		5 000,00 €



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

La Décision Modificative est acceptée à l'unanimité.

■ QUESTIONS DIVERSES

- Maison Rue du Gré

Le Maire a pris contact avec la succession FOLLIOU afin d'envisager l'acquisition du terrain pour un éventuel projet d'agrandissement des ateliers municipaux.

- Révision du PLU

Le projet de révision du PLU a été voté par la communauté de communes et la consultation publique ouverte.

- Stade de football

Les colonnes de douche des vestiaires du football doivent être remplacées.

- Matériel spécifique

Un matériel pédagogique spécifique va être acheté à la rentrée pour favoriser l'apprentissage d'un nouvel élève en situation de handicap.

- Prochain conseil municipal : lundi 16 septembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Christian POISSANT